



Conseil d'administration

318^e session, Genève, 21 juin 2013

GB.318/INS/6

Section institutionnelle

INS

Date: 20 juin 2013

Original: anglais

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Avis de décès

M. Vikas

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès de Shri Vikas, survenu brusquement durant la 102^e session de la Conférence (juin 2013). M. Vikas y assistait en qualité de conseiller pour le gouvernement de l'Inde.
2. Né le 11 juin 1963, M. Vikas est diplômé d'un prestigieux institut indien de génie mécanique. Il passe les vingt premières années de sa carrière dans l'univers des grandes usines, tout d'abord comme ingénieur d'exploitation dans une centrale thermique, la *National Thermal Power Corporation*, avant d'accéder à un poste de direction au sein d'une usine de production de cordite, la *Cordite Factory*, où il assume les fonctions de directeur général adjoint. De 2003 à 2007, il occupe le poste de directeur au siège des Arsenaux indiens (*Indian Ordinance Factories*) à Calcutta. En décembre 2007, il est nommé directeur des affaires sociales internationales au ministère du Travail et de l'Emploi de l'Inde, fonctions qu'il occupe jusqu'à son décès prématuré. M. Vikas a traité de nombreuses questions internationales liées au travail et a pris part à des réunions multilatérales, comme celles organisées dans le cadre du G20 ou les réunions Asie-Europe.
3. M. Vikas a participé aux cinq dernières sessions de la Conférence internationale du Travail, ainsi qu'à plusieurs sessions du Conseil d'administration. En 2009, à la 98^e session de la Conférence, lors de son allocution sur l'incidence du VIH/sida sur le monde du travail, il a déclaré que le moment était venu d'adopter un instrument international pour lutter contre cette maladie, dont il a souligné les répercussions négatives sur l'efficacité du marché du travail. Il s'est prononcé en faveur de l'adoption d'une recommandation en faisant valoir que son pays élaborait déjà une politique nationale sur le VIH/sida et le monde du travail. M. Vikas était convaincu qu'il était possible d'assurer des services efficaces de prévention, de soins et d'accompagnement pour les personnes vivant avec le VIH/sida dans un environnement dépourvu de stigmatisation et de discrimination. Avec l'appui de M. Vikas et celui d'autres délégués, la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010, a été adoptée à la 99^e session de la Conférence.

4. Très apprécié de ses collègues délégués, M. Vikas était connu pour être un homme d'une grande affabilité avec lequel il était agréable de travailler. Il apportait un précieux appui à son gouvernement. Il était un ardent défenseur de l'Organisation internationale du Travail dans de nombreux domaines d'activité. A la 102^e session, le Président de la Conférence internationale du Travail et le Secrétaire général de la Conférence ont fait une déclaration à la suite de la triste nouvelle du décès de M. Vikas.

Projet de décision

5. *Le Conseil d'administration invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Vikas ainsi qu'au gouvernement de l'Inde.*